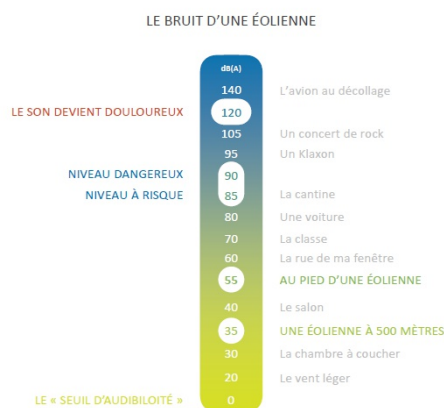


EOLIENNE ET BRUITS

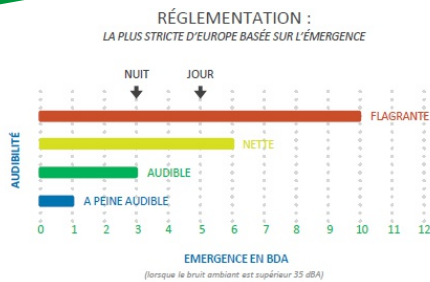
Les éoliennes font-elles du bruit ?

INTENSITE SONORE

Les **éoliennes** émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences entre 20 Hz et 100 Hz. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. À **500 mètres** de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une **conversation à voix basse**.



REGLEMENTATION



Vérification effectuée systématiquement

Mise à jour du plan de gestion du bruit si besoin

Emergences autorisées au-delà de 35 dB de bruit ambiant:
+ 5 dB max le jour (7 à 22h)
+ 3 dB max la nuit (22h à 7h)

La **réglementation** (ICPE) impose aux parcs éoliens de ne pas dépasser un niveau de bruit supérieur de **5 dB** le jour et **3 dB** la nuit par rapport au bruit existant auparavant (sauf si l'ensemble (bruit résiduel + bruit des éoliennes) reste inférieur à **35 dB A**). Cette réglementation tient donc compte du **lieu d'implantation** de l'éolienne, **plus ou moins calme**, et non d'un seuil fixe, comme dans d'autres pays européens.

Des "**peignes en fibre de verre**" qui reproduisent la spécificité des ailes des hiboux peuvent être mis en place pour réduire le bruit sur les éoliennes de dernières générations.

Sources :

1 : « Impact acoustique » : <https://www.anses.fr/fr/content/impacts-sanitaires-du-bruit-par-les-eoliennes>

2 : DREAL Pays de la Loire Mission énergie et changement climatique: Eolien terrestre préjugés ou vérités ?, Mars 2014



CITOYENS DU ZEF

Contact : citoyensduzef@gmail.com



avec le soutien de :



Septembre 2020